

UTILISATION DES TERRES ET ESPÈCES SAUVAGES

De quoi s'agit-il?

Les espaces naturels des exploitations agricoles soutiennent et permettent de conserver une multitude d'organismes vivants (biodiversité), tout en assurant des processus naturels bénéfiques comme l'amélioration de la qualité de l'eau, le stockage du carbone et la régulation de l'écoulement des eaux. Ces aires se sont développées naturellement sans l'intervention humaine. On peut citer des exemples comme les prairies naturelles, les forêts et les milieux humides.

En plus des espaces naturels, divers habitats semi-naturels (dont les arbres plantés, les arbustes et les prairies semées) dans les exploitations agricoles améliorent le nombre et les types d'espèces pouvant être maintenues dans le paysage agricole.

Pourquoi est-ce important?

Des écosystèmes diversifiés sur le plan biologique sont utiles aux humains et à l'environnement. L'agriculture tire elle aussi profit des espaces naturels et de la biodiversité qu'ils abritent. Parmi les exemples, on peut citer la lutte antiparasitaire biologique et la lutte biologique contre les maladies, la séquestration et la conversion des nutriments, l'accumulation de matière organique dans le sol et la rétention de l'eau dans le sol. Le maintien d'habitats naturels diversifiés peut également améliorer le rendement des cultures en offrant un habitat précieux pour les insectes bénéfiques.

Cependant, les activités agricoles peuvent être une cause majeure de perte de biodiversité, car elles entraînent des impacts directs ou indirects. Des pratiques telles que la conversion des terres (par exemple, le drainage des milieux humides), et l'utilisation inadéquate des pesticides et des nutriments peuvent menacer la biodiversité. Certaines modifications des pratiques de production agricole peuvent jouer un rôle important dans la préservation de la biodiversité.

Pourquoi est-ce dans le Code?

Moins de 8 % de la masse continentale du Canada est utilisée pour l'agriculture au Canada, et à l'intérieur de ce territoire, on peut retrouver près de 600 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens ainsi que des milliers d'espèces d'arthropodes. La plupart des espèces sauvages associées aux terres agricoles dépendent des terrains boisés, des milieux humides ou des prairies qui leur fournissent un habitat pour se reproduire et s'alimenter.

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION



Le grand public s'intéresse aussi de plus en plus à l'habitat des espèces sauvages et aux impacts de l'activité agricole sur les espèces sauvages.

La conservation des espaces naturels fait désormais partie de l'évaluation des critères de durabilité évalués dans certains systèmes de certification à l'échelle domestique et internationale [par exemple, l'International Sustainability and Carbon Certification (ISCC); l'Évaluation de la durabilité des fermes (Farm Sustainability Assessment - FSA) de l'Initiative pour le développement durable dans l'agriculture (SAI)].

Les recherches récentes montrent également que l'existence d'espaces sauvages autour et dans les champs agricoles permet d'obtenir de meilleurs rendements et une meilleure qualité (par exemple la teneur en huile du canola) étant donné que ces espaces offrent un habitat aux insectes bénéfiques. L'un des rôles clés de ces insectes bénéfiques consiste à réduire les insectes ravageurs des cultures en s'en nourrissant (prédateurs), en pondant dans leurs œufs et par d'autres mécanismes. Il a été démontré que cela se traduit par une diminution de l'utilisation des insecticides et par une augmentation de la rentabilité des exploitations.

Contenu

La section Utilisation des Terres et Espèces Sauvages couvre les sujets suivants :

1. Habitat des espèces sauvages
2. Protection des zones riveraines
3. Zones protégées
4. Préservation et restauration des espaces naturels (prairies, milieux humides, forêts) et des espaces semi-naturels (plantations-abris, les abords de clôtures non cultivés, les pâturages cultivés et les zones riveraines)

Résultats et avantages attendus

Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :

- Préservation des habitats des espèces sauvages, favorisant ainsi la biodiversité
- Protection des services rendus par les écosystèmes (rétention des nutriments, entreposage et régulation de l'eau, réalimentation des nappes phréatiques)
- Amélioration des habitats des insectes bénéfiques
- Amélioration de la gestion des terres
- Réduction des émissions de GES

Ces pratiques pourraient également s'avérer bénéfiques pour les producteurs d'autres façons :

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

- Soutien des rendements constants en augmentant la pollinisation des cultures pollinisées par les insectes
- Réponse aux exigences des marchés en matière de durabilité
- Accroissement de l'efficacité des intrants en ciblant les zones de production à rendement plus élevé

Mots-clés (voir le glossaire)

Aire protégée; Biodiversité; Conversion des terres; Écosystème; Espace naturel; Espèce en péril; Espèce sauvage; Espace semi-naturel; Forêt; Haies brise-vents; Haies-clôtures; Insectes bénéfiques; Milieu humide; Plantations-abris; Pollinisateur; Prairie naturelle; Restauration; Servitude de conservation; Terrain boisé; Terres économiquement peu productives; Zone riveraine; Zone tampon.

HABITAT DES ESPÈCES SAUVAGES

La santé des écosystèmes dépend du maintien de la diversité des espèces végétales et animales ainsi que de leurs habitats. Il est important que les producteurs soient sensibilisés à la présence d'espèces sauvages d'importance régionale et à leurs habitats et qu'ils mettent en place de bonnes pratiques de gestion afin de réduire au minimum l'impact des activités agricoles. Les habitats peuvent se trouver sur les terres agricoles ou à proximité. Ces habitats comprennent les milieux boisés, les prairies naturelles, les milieux humides, les zones riveraines et les pâturages naturels du paysage agricole. Les espaces naturels tels que les prairies ou les prés ou les zones de plantes à fleurs cultivées peuvent également fournir de la nourriture et un espace de nidification aux espèces sauvages et aux insectes bénéfiques, y compris les pollinisateurs¹.

● EXIGENCES

1. Identifier les habitats actuels et potentiels dans l'exploitation agricole favorables à la biodiversité et étant bénéfiques aux espèces sauvages.

- **Justification de l'exigence** : La biodiversité dépend de la diversité des organismes vivants de toute origine et des complexes écologiques dont ils font partie. Sur les terres agricoles, la grande majorité des espèces sauvages (plantes, animaux, insectes) dépendent des types de couverture végétale naturelle ou naturelle aménagée (semi-naturelle), comme les terrains boisés, les milieux humides ou les prairies, pour leur reproduction et leur alimentation. Cela indique que l'existence de populations d'espèces sauvages viables sur les terres agricoles et le niveau général de biodiversité dépend de la présence de couvertures végétales naturelles et semi-naturelles dans le paysage agricole canadien. La préservation de l'habitat des espèces sauvages dans les régions agricoles peut également offrir des avantages, comme une meilleure qualité des sols et de l'eau ainsi qu'une efficacité accrue du cycle des nutriments et de la séquestration du carbone².

● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Identifier les possibilités de relier les espaces naturels sur les terres par des bordures de champs et des abords de clôtures non aménagés, des plantations-abris, des marécages, des étangs et des zones riveraines.
- b. Intégrer des cultures d'automne dans la rotation des cultures afin de réduire les perturbations printanières pour les oiseaux nichant au sol.
- c. Créer et entretenir des zones abritant diverses plantes à fleurs qui fournissent de la nourriture et un espace de nidification aux pollinisateurs et aux autres insectes bénéfiques (par exemple une prairie ou un pré fleuri, une culture de couverture qui fleurit, une culture qui fleurit dans la rotation ou une zone de plantes fleuries cultivées expressément pour les insectes bénéfiques).

¹ Source: <https://extension.colostate.edu/docs/pubs/insect/05616.pdf>

² Source : <https://www.agr.gc.ca/fra/agriculture-et-climat/pratiques-agricoles/sol-et-terre/indicateur-de-la-capacite-d-habitat-faunique-des-terres-agricoles/?id=1462916293297>

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION



- d. Si des espèces considérées comme n'étant pas menacées devenaient une nuisance (par exemple, en raison d'une surabondance, en constituant un préjudice ou une menace pour les intérêts agricoles et environnementaux), les réprimer ou maîtriser par des moyens généralement considérés comme de bonnes pratiques d'élevage.

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION



PROTECTION DES ZONES RIVERAINES

Les zones riveraines sont des zones entourant les plans d'eau. Elles sont composées de sols humides à saturés, d'espèces végétales tolérantes à l'eau et des écosystèmes qui leur sont associés³. Les zones riveraines abritent un grand nombre d'espèces sauvages. La restauration et une gestion judicieuse de ces zones contribuent à la biodiversité, ainsi qu'à l'amélioration de la filtration de l'eau, à la protection contre les inondations et à la réalimentation de la nappe phréatique⁴.

● EXIGENCES

2. **Se renseigner et se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'entreprendre toute activité agricole (par exemple, élimination ou modification des plantes, perturbation du sol, drainage) dans une zone riveraine.**

- **Justification de l'exigence** : Les zones riveraines en santé remplissent de nombreuses fonctions, notamment la protection de la qualité de l'eau, la fourniture d'un habitat pour les espèces sauvages et une valeur d'ordre esthétique et récréatif. Les zones riveraines en bonne santé assurent également la richesse des écosystèmes aquatiques. Les écosystèmes aquatiques en bonne santé permettent aux pêcheurs et aux ornithologues amateurs d'utiliser le plan d'eau à des fins récréatives, ce qui peut contribuer à soutenir l'économie rurale. Enfin, lorsqu'une zone riveraine est en bonne santé, elle peut être utilisée comme pâturage renouvelable⁵.

● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- e. Aménager et entretenir des zones riveraines autour des plans d'eau selon les bonnes pratiques de gestion établies.

³ Source : <https://www.crd.bc.ca/education/our-environment/ecosystems/freshwater/riparian-zones>

⁴ Source : [https://www1.agric.gov.ab.ca/\\$Department/deptdocs.nsf/all/agdex4702/\\$FILE/060-1.pdf](https://www1.agric.gov.ab.ca/$Department/deptdocs.nsf/all/agdex4702/$FILE/060-1.pdf)

⁵ <https://www.agr.gc.ca/fra/agriculture-et-climat/pratiques-agricoles/sol-et-terre/la-gestion-des-zones-riveraines/?id=1187631191985>

ZONES PROTÉGÉES

Les zones protégées sont des territoires, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimités, dont l'encadrement juridique et l'administration visent expressément à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Les zones protégées sont habituellement situées sur des terres publiques (par exemple, les parcs provinciaux et nationaux, les refuges d'oiseaux migrateurs établis). Cependant, les propriétaires terriens peuvent également conclure un accord (servitudes de conservation) permettant de préserver les caractéristiques et les ressources naturelles sur les terres privées.

● EXIGENCES

3. **S'informer et se conformer à la réglementation concernant les zones protégées telles qu'établie par les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.**

- **Justification de l'exigence :** Les zones protégées présentent un large éventail de valeurs socio-économiques et culturelles en raison des importants services fournis par les écosystèmes⁶. Elles constituent un refuge sécuritaire pour les plantes sauvages et la faune, contribuent à atténuer les conditions météorologiques extrêmes, améliorent le stockage du carbone et offrent aux plantes et aux animaux un milieu leur permettant de s'adapter aux changements climatiques, de bénéficier d'un air pur et d'eau propre, de sols en santé, d'aliments et de remèdes poussant à l'état sauvage. Les zones protégées servent de référence environnementale pour surveiller l'état de santé des systèmes naturels et comprendre les impacts des changements climatiques, de la pollution, de l'exploitation des ressources, des espèces envahissantes et d'autres facteurs de stress⁷.

4. **Lorsque la loi l'exige, obtenir les permis, les licences ou les ententes pour effectuer des travaux dans les zones protégées ou à proximité. Si aucun permis n'est nécessaire, veiller à obtenir toutes les autres autorisations requises avant de commencer ou d'entreprendre les travaux dans les zones protégées ou à proximité.**

- **Justification de l'exigence :** Les terres protégées sont établies en vertu d'un cadre juridique et administratif. Si une exploitation agricole se situe dans des zones protégées ou à proximité de celles-ci, il faut s'assurer que tous les travaux dans ces zones ou à proximité de celles-ci ont été permis pour éviter les impacts potentiellement négatifs sur les zones protégées et la biodiversité.

● PRATIQUES RECOMMANDÉES

⁶ <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/p312491/pdf/CHAPTER6.pdf>

⁷ <https://ontarionature.org/top-10-reasons-for-protected-areas/>

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION



PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ESPACES NATURELS ET DES ESPACES SEMI-NATURELS

Les espaces naturels tels que les milieux humides, les forêts et les prairies naturelles offrent d'importants avantages sur le plan environnemental, allant du stockage de carbone à la filtration de l'eau et à la réalimentation des nappes⁸. Ils constituent aussi des « réservoirs » de biodiversité qui profitent à l'ensemble du paysage⁹. Les espaces semi-naturels tels que les plantations-abris, les abords de clôtures non cultivés, les pâturages cultivés et les zones riveraines (par exemple, autour des marécages, les ruisseaux, les fonds de rivières) peuvent aussi contribuer à la création d'habitats pour les espèces sauvages.

● EXIGENCES

5. Éviter la conversion des forêts, des milieux humides et des prairies naturelles en terres cultivées sur une base annuelle. En cas de conversion, mettre en place des pratiques pour aider à maintenir la biodiversité.

- **Justification de l'exigence** : Les forêts, les milieux humides et les prairies naturelles sont des systèmes très productifs qui fournissent un large éventail d'avantages. Les prairies naturelles contribuent à maintenir la stabilité des sols, à empêcher leur érosion et à offrir un habitat aux pollinisateurs et insectes qui fournissent des services naturels de lutte contre les parasites¹⁰. Les arbres et les arbustes constituent d'importantes aires d'alimentation et de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont beaucoup se nourrissent de ravageurs agricoles. Les milieux humides stockent le carbone, filtrent et traitent les nutriments et les pesticides des terres cultivées adjacentes, réalimentent les eaux souterraines et entreposent les eaux de ruissellement. Leur gestion est également réglementée dans certaines provinces¹¹. S'il arrive que des terres soient converties, des mesures doivent être mises en place pour contribuer au maintien de la biodiversité, telles que la réduction du travail du sol, la préservation des zones humides, la plantation ou le maintien de zones tampons ou la création de corridors pour les espèces sauvages

● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- f. Ne pas convertir les forêts, les milieux humides et les prairies naturelles en terres cultivées sur une base annuelle.

⁸ Source : <https://cpaws.org/grasslands-forests-wetlands-natures-carbon-capture-storage-solution/>

⁹ Source : [https://www1.agric.gov.ab.ca/\\$Department/deptdocs.nsf/all/agdex4702/\\$FILE/060-1.pdf](https://www1.agric.gov.ab.ca/$Department/deptdocs.nsf/all/agdex4702/$FILE/060-1.pdf)

¹⁰ Ducks Unlimited Canada. (2019). Grasslands. Retrieved from <https://www.ducks.ca/ourwork/grasslands/>

¹¹ Exemples de réglementation provinciale concernant la gestion des milieux humides :

- Il est statué dans la *Loi sur l'eau (Water Act)* que le gouvernement de l'Alberta est propriétaire de l'eau et l'Alberta Environment and Parks (AEP) est responsable de l'administration de la gestion de l'eau en vertu des dispositions de la *Loi sur l'eau (Water Act)*; y compris l'eau dans les milieux humides.
- En Saskatchewan, l'Agence de sécurité de l'eau (Water Security Agency) est responsable de la gestion des ressources en eau de la province, protège la qualité de l'eau, assure la salubrité de l'eau potable et le traitement des eaux usées, possède et gère 72 barrages et canaux d'approvisionnement en eau connexes, réduit les dommages causés par les inondations et les sécheresses, protège l'habitat aquatique et fournit l'information concernant l'eau.

VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION



- g. Éviter de convertir les espaces semi-naturels (par exemple, les bordures de champs, les haies clôtures, les haies brise-vents, les plantations-abris, les terres à bois, les bocages, les parcelles, îlots ou groupes d'arbres) en terres cultivées sur une base annuelle.
- h. Pour la production de cultures sur une base annuelle, laisser de côté les terres économiquement peu productives (par exemple, convertir en graminées vivaces ou embaucher un professionnel spécialisé en restauration des milieux humides ou en reboisement, lorsque cela est jugé approprié).